



N° 19.35
ATTRIBUTION MARCHE CHARIOT
TELESCOPIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 10 juillet
Le bureau dûment convoqué le 05 juillet 2019
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Monsieur BERNARD Marc
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur LOVET Jean-Pierre

Il est exposé :

A la suite du marché de services, relatif à l'acquisition d'un chariot télescopique, la commission d'achat public s'est réunie le mercredi 10 juillet à 14 h 30.

La commission a attribué le marché à la société TECMAT pour un montant annuel estimé à : 90 096.00 € TTC.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 10 juillet 2019

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président.

